

## Commissions parlementaires

### Commission des institutions

#### Consultation générale

#### Réforme du Code de procédure civile

##### Avis aux intéressés

Les députés membres de la Commission des institutions entendront prochainement les personnes et organismes intéressés au cours d'auditions publiques concernant le Rapport d'évaluation de la Loi portant sur la réforme du Code de procédure civile. Cette loi oblige la Commission à étudier le rapport dans l'année de son dépôt à l'Assemblée nationale. Le rapport a été déposé le 25 avril 2006 et est disponible dans le site de l'Assemblée nationale à :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/Ci/index.shtml>

QUAND ?	Les auditions débiteront le 6 mars 2007
OÙ ?	À l'hôtel du Parlement, à Québec
COMMENT PARTICIPER ?	Tous sont invités à soumettre leur mémoire* en 25 exemplaires au Secrétariat des commissions. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.
DATE LIMITE ?	Les mémoires devront être parvenus au Secrétariat au plus tard le 27 février 2007.

Les mémoires et la correspondance doivent être adressés à :

M<sup>e</sup> Louis Breault, secrétaire  
Commission des institutions  
Édifice Pamphile-Le May, 3<sup>e</sup> étage  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Téléphone : 418 643-2722  
Télécopieur : 418 643-0248  
lbreault@assnat.qc.ca

47552

\* Les mémoires doivent être de format lettre, et inclure un résumé de leur contenu. Ceux qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Tous les mémoires reçus seront déposés dans le site Internet de la Commission. Une version électronique par courriel du mémoire est également appréciée.